

RAPPORT DE PRESENTATION
Comptes financiers uniques (CFU) 2025
Budgets primitifs (BP) 2026

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 MARS 2026

SOMMAIRE

Préambule	3
1 LE BUDGET PRINCIPAL	3
1.1 Les résultats 2025	3
1.2 Section de fonctionnement	4
1.2.1 Les recettes de fonctionnement	4
1.2.1.1 Les recettes réelles de fonctionnement	4
1.2.1.2 Les recettes d'ordre de fonctionnement.....	9
1.2.2 Les dépenses de fonctionnement.....	9
1.2.2.1 Les dépenses réelles de fonctionnement.....	9
1.2.2.2 Les dépenses d'ordre de fonctionnement	13
1.3 Section d'investissement.....	14
1.3.1 Les ressources d'investissement.....	14
1.3.1.1 Les recettes réelles d'investissement	14
1.3.1.1.1 Les recettes d'équipement.....	15
1.3.1.1.2 Les recettes financières	16
1.3.1.1.3 Les recettes pour compte de tiers	17
1.3.1.2 Les recettes d'ordre d'investissement.....	17
1.3.2 Les dépenses d'investissement.....	18
1.3.2.1 Les dépenses réelles d'investissement.....	18
1.3.2.1.1 Les dépenses d'équipement	18
1.3.2.1.2 Les dépenses financières	20
1.3.2.1.3 Les dépenses pour compte de tiers	20
1.3.2.2 Les dépenses d'ordre	21
2 LES BUDGETS ANNEXES	21
2.1 Les zones d'activité : budget 702	21
2.2 Le budget photovoltaïque : budget 705	23
2.3 L'atelier relais SABATHE : budget 711.....	24
Glossaire	25

Préambule

L'article 107 de la loi NOTRe est venu compléter les dispositions de l'article L. 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) en précisant : « Une **présentation brève et synthétique** retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. »

Le présent rapport répond à cette obligation et présente donc l'analyse, pour le budget principal et les budgets annexes, des résultats financiers de l'année 2025 des CFU ainsi que les propositions des BP 2026.

Pour rappel, l'adoption du CFU par Albret Communauté s'est substituée de façon définitive et depuis l'exercice 2024, au compte administratif de l'ordonnateur et au compte de gestion du comptable.

La présentation qui suit utilise le schéma traditionnel par section, en observant les recettes et les dépenses de chacune d'elles, en comparant les prévisions et les réalisations dans chaque chapitre pour l'année 2025, et en proposant de nouvelles prévisions de crédits pour l'année 2026.

La présentation concomitante des résultats 2025 et du budget primitif 2026 facilite ainsi la lisibilité des documents financiers.

S'agissant de l'exercice 2026, il convient de préciser que la Communauté de Communes ne compte plus que, outre le budget principal, deux budgets annexes :

- Budget annexe 702 – Zones d'activités (régé par la nomenclature M57)
- Budget annexe 705 – Photovoltaïques (régé par la nomenclature M4)

Le budget annexe 711 – Atelier relais Sabathé a été clôturé le 31 décembre 2025.

1 LE BUDGET PRINCIPAL

1.1 Les résultats 2025

Fonctionnement	2025
Résultat de l'exercice	2 356 700 €
Report N-1	3 592 727 €
Résultat cumulé	5 949 427 €

Investissement	2025
Résultat de l'exercice	-725 578 €
Report N-1	-1 541 996 €
Résultat cumulé hors RAR	-2 267 575 €
Restes à réaliser	848 492 €
Résultat cumulé avec RAR	-1 419 083 €

Le résultat cumulé est excédentaire de **4 530 344 €** suivant les résultats suivants :

- Un **excédent de 5 949 427 €** de la section de fonctionnement.
- Un **déficit de 1 419 083 €** de la section d'investissement.

1.2 Section de fonctionnement

1.2.1 Les recettes de fonctionnement

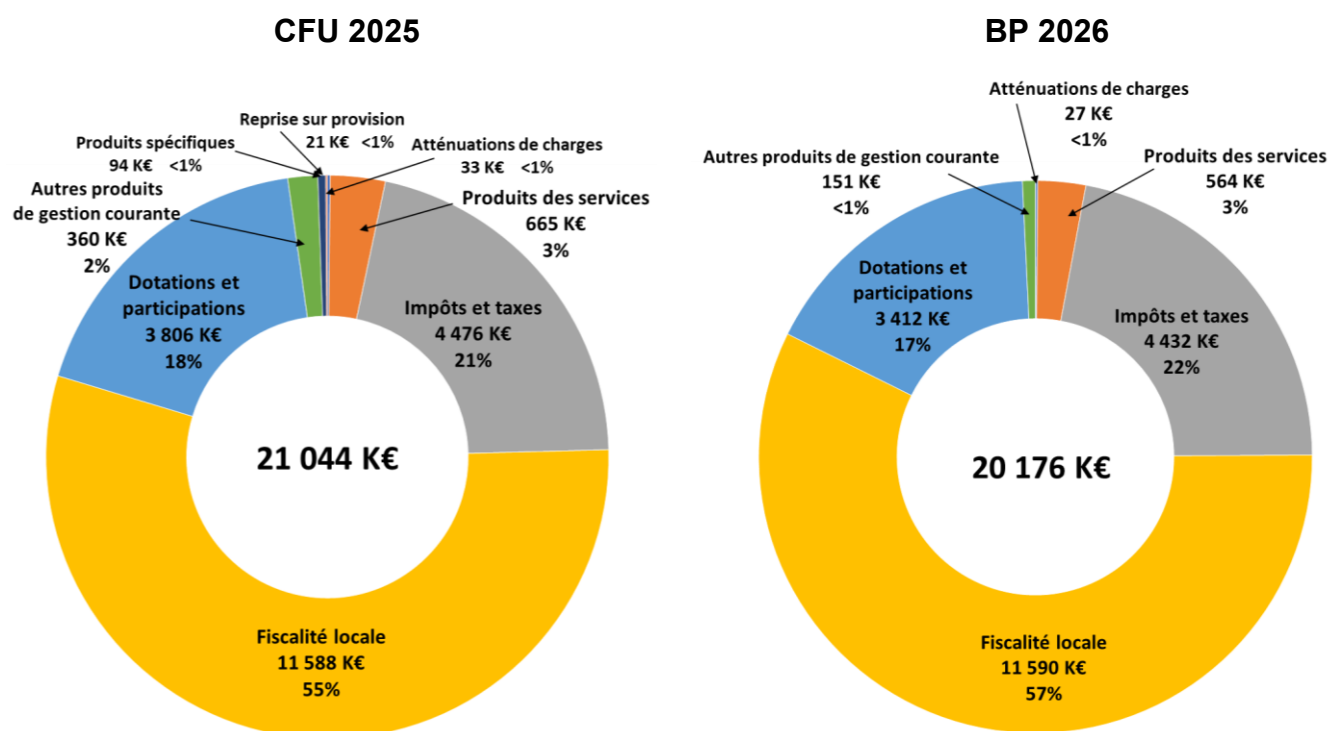
Réalisations 2025 : 21 338 614.78 €

Propositions de crédits BP 2026 : 23 443 785.00 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		Année 2025		Budget primitif 2026
chapitres	Libellés	Total budget	Réalisé	Propositions nouvelles
013	Atténuations de charges	21 340,00 €	32 776,85 €	26 700,00 €
70	Produits des services, domaine et ventes div.	585 890,00 €	665 142,48 €	563 630,00 €
73	Impôts et taxes	4 415 020,00 €	4 476 073,89 €	4 431 756,00 €
731	Impositions directes	11 565 200,00 €	11 588 403,51 €	11 590 000,00 €
74	Dotations et participations	3 607 490,00 €	3 806 002,64 €	3 412 253,00 €
75	Autres produits de gestion courante	149 980,00 €	360 251,40 €	151 630,00 €
	Total recettes de gestion des services	20 344 920,00 €	20 928 650,77 €	20 175 969,00 €
77	Produits spécifiques	100,00 €	94 334,00 €	100,00 €
78	Reprise sur provision	- €	20 600,00 €	- €
	Total recettes financières et spécifiques	100,00 €	114 934,00 €	100,00 €
	Sous-total des recettes réelles	20 345 020,00 €	21 043 584,77 €	20 176 069,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	295 120,00 €	295 030,01 €	311 500,00 €
	Sous-total des recettes d'ordre	295 120,00 €	295 030,01 €	311 500,00 €
002	Excédent de fonctionnement reporté	3 592 726,00 €		2 956 216,00 €
	Total des recettes de fonctionnement	24 232 866,00 €	21 338 614,78 €	23 443 785,00 €

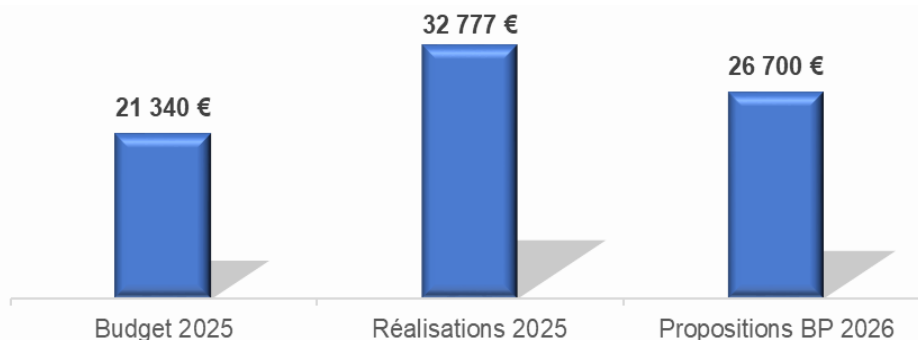
1.2.1.1 Les recettes réelles de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 20 176K€ au BP 2026, contre 21 044K€ au CFU 2025 (-4.12%). Elles sont en légère diminution (-0.8%) par rapport au budget 2025, et se décomposent comme suit :



▪ Chapitre 013 - Atténuations de charges

Ce chapitre intègre les remboursements des salaires et des charges des personnels par les organismes sociaux, pour les agents contractuels uniquement. Il représente moins de 1% des recettes réelles de fonctionnement.



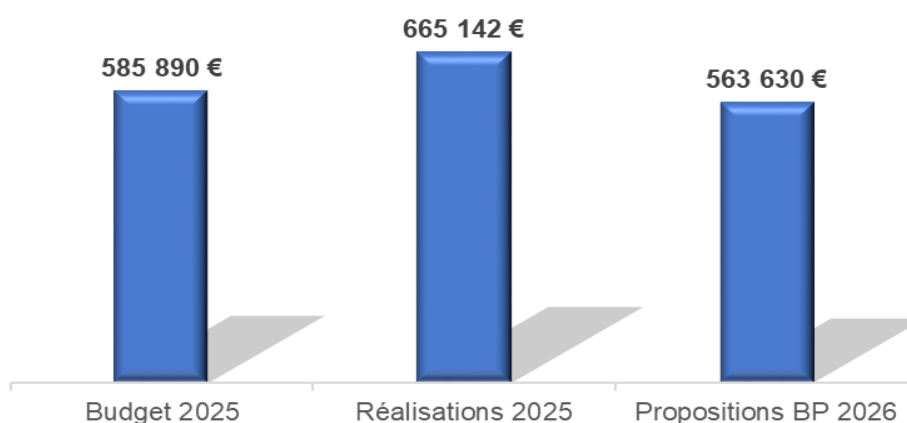
Les prévisions 2026 ont été actualisées et sont en augmentation de 25% par rapport au budget 2025.

▪ Chapitre 70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses

Ce chapitre concerne les produits encaissés au titre des droits et redevances de l'ensemble des services intercommunaux, tels que les encaissements des régies de l'Ecole de Musique et de Danse, des structures Petite Enfance et Enfance Jeunesse, du Lud'O Parc.

Mais également les remboursements de frais par certaines communes membres concernant les mises en commun de personnel intercommunal dans les structures Enfance Jeunesse, ou encore les recettes issues de l'utilisation de locaux partagés pour des vacances par des professionnels de santé de la Maison de Santé Pluriprofessionnelle (MSP) de l'Albret.

Il représente 3% des recettes réelles de fonctionnement en 2025 et au budget 2026.



Les réalisations 2025 représentent 114% du budget 2025.

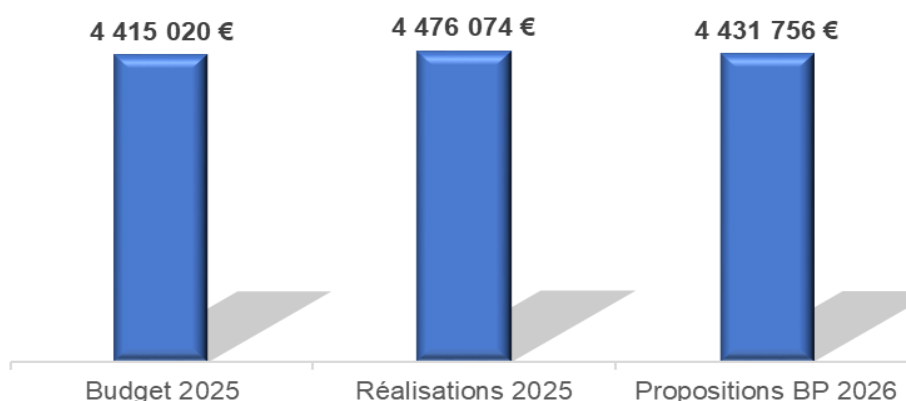
A noter qu'une recette de 20.3K€ a été encaissée fin décembre 2025 et correspondait à l'attribution d'une fraction des quotas d'émission de gaz à effet de serre aux autorités organisatrices de la mobilité. Aucun montant n'a été inscrit en 2026, nous ne savons pas si cette mesure sera reconduite.

Une diminution du chapitre de près de 4% a été appliquée dans la prévision annuelle pour 2026, par rapport au budget 2025, afin de tenir compte notamment d'une baisse de fréquentation depuis 2025 dans les crèches (-6%) et dans les accueils de loisirs (-3%) et d'une baisse des inscriptions à l'école de danse en septembre 2025.

▪ Chapitre 73 - Impôts et taxes (hors fiscalité locale, voir le chapitre 731)

Les impôts et taxes de ce chapitre regroupent la fiscalité reversée au titre du FPIC et des attributions de compensation, mais également les reversements de fractions de TVA au titre de la THRP et de la CVAE.

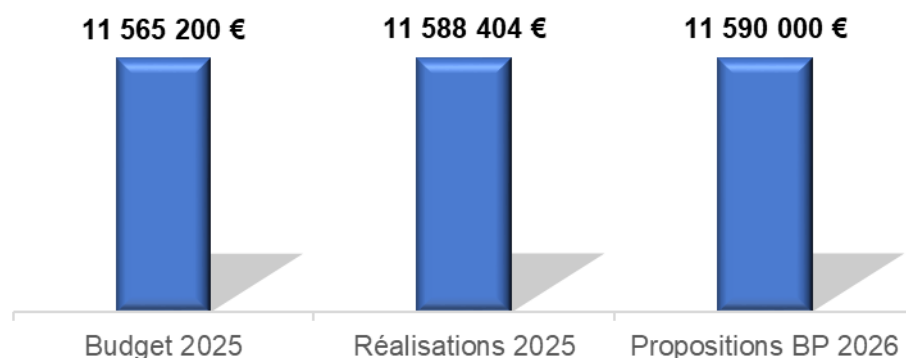
Cela représente 21% des recettes réelles de fonctionnement en 2025 et 22% en 2026.



Les prévisions de crédits du chapitre 73 sont relativement stables. Les reversements de fractions de TVA représentent plus de 90% du chapitre. Les inscriptions budgétaires 2026 pour ces fractions sont identiques au réalisé 2025.

▪ Chapitre 731 – Fiscalité locale

La fiscalité locale représente 55 % des recettes réelles de fonctionnement en 2025 et 57% en 2026. Elle est constituée des contributions directes (impôts locaux, rôles supplémentaires de fiscalité, TASCOM, IFER), ainsi que de la TEOM, la taxe de séjour et, depuis l'année 2023, la taxe pour la GEMAPI.



❖ La progression du produit fiscal des **impôts directs locaux** résulte de l'évolution des bases, notamment liée à l'application d'un coefficient de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives, indexé sur l'inflation. Ce coefficient s'applique uniquement aux locaux d'habitation et industriels, hors locaux professionnels et commerciaux. Pour l'année 2026, ce taux est de 0.8%, contre 1.7% en 2025. Les prévisions du budget 2026 restent prudentes car l'état fiscal 1259 de notification des bases prévisionnelles ne sera reçu qu'au cours du mois de mars 2026.

Aucune augmentation de taux n'est envisagée en 2026.

Taux de CFE	31,80%
Taux de THRS	9,58%
Taux de TFB	8,57%
Taux de TFNB	25,81%

❖ Le taux de **TEOM** est calculé chaque année suivant le montant de la participation à verser au SMICTOM LGB, au titre de la collecte et du traitement des déchets ménagers et assimilés. La TEOM est une « *taxe affectée* », c'est-à-dire qu'elle a exclusivement pour objet de couvrir les dépenses exposées pour assurer l'enlèvement et le traitement des déchets ménagers et assimilés, non couvertes par des recettes non fiscales.

Une hausse du taux est appliquée en 2026, celui-ci est porté à 15.47%, compte tenu de l'augmentation des coûts de traitement et de tri des déchets (Valorizon) et des coûts de collecte (SMICTOM). Le produit inscrit est de 4 650K€.

❖ Le cout prévisionnel pour la compétence **GEMAPI** s'élève en 2026 à 1 004K€ (756K€ en investissement et 248K€ en fonctionnement). Face à ce besoin de financement, un produit de 540K€ est inscrit au titre de la taxe pour la GEMAPI, comme en 2025. Le financement complémentaire, soit 464K€, sera assuré par des recettes propres du budget (subventions et participations).

❖ La prévision de recettes concernant l'**IFER** est actualisée à 400K€ (350K€ en 2025). Un signalement a été fait auprès de la DDFIP47 en novembre 2025, une analyse des bases faisant notamment apparaître des omissions de déclaration de la part de certains contribuables. A ce jour, sur les 104 dossiers signalés, 14 dossiers vont donner lieu à émission de rôles supplémentaires (14K€ de produit fiscal attendu) et 32 dossiers nécessitent un complément d'information pour valider les conditions d'imposition. Les autres dossiers signalés sont soit exonérés d'IFER, soit déjà taxés conformément aux règles applicables.

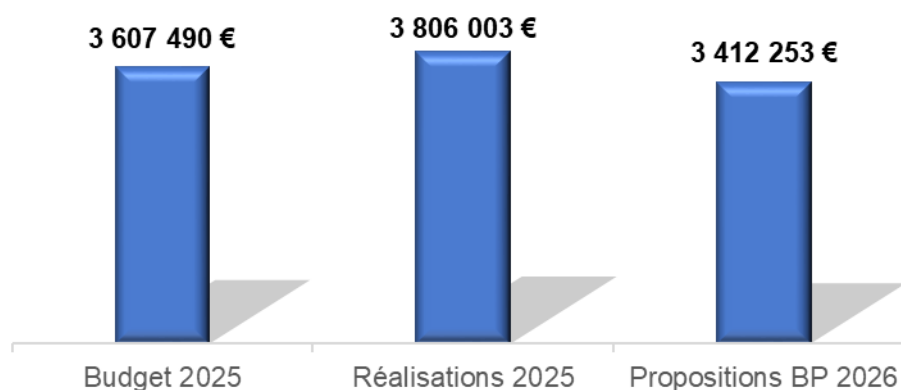
❖ En ce qui concerne la **TASCOM**, le montant inscrit en 2026 est en légère diminution (175K€), pour tenir compte du réalisé 2025 (179K€). A noter que la TASCOM est un impôt auto-liquidé : chaque établissement fait parvenir aux services fiscaux sa déclaration et son paiement. Une demande de contrôle a été faite auprès de la DDFIP47.

❖ La prévision de la recette issue de la **taxe de séjour**, reversée à l'Office de Tourisme intercommunal, est actualisée et portée de 130K€ à 140K€ au budget 2026. Un crédit de 13K€ est également inscrit afin de prendre en compte la nouvelle taxe additionnelle départementale votée au taux de 10%, qui sera reversée par semestre au Conseil Départemental.

▪ Chapitre 74 – Dotations et participations

Ce chapitre regroupe d'une part les dotations et compensations de l'Etat et, d'autre part, les participations des divers partenaires (Etat, région, département, communes, fonds européens, CAF, MSA, ...) dans le cadre des actions mises en place par Albret Communauté et au regard de ses compétences.

Il représente 18% des recettes réelles de fonctionnement en 2025 et 17% en 2026.



❖ Les **dotations et compensations de l'Etat** représentaient, en 2025, 9% des recettes réelles de fonctionnement.

En ce qui concerne les prévisions 2026, issues des dispositions de la loi de finances :

- La **dotation d'intercommunalité** évolue en fonction de la population, du coefficient d'intégration fiscal, du revenu moyen par habitant et du potentiel fiscal. Une progression de 20% est appliquée (392K€).
- La **dotation de compensation** correspond essentiellement à l'ancienne compensation de la suppression de la part « salaires » de l'ancienne taxe professionnelle. Un écrêtement de -5% est prévu (560K€).
- Les prévisions des **compensations fiscales** au titre des taxes foncières correspondent au réalisé 2025 (129K€). En revanche, la compensation des bases industrielles, minorée par l'Etat de 19.3%, affiche une perte de -166K€ cette année. Le crédit inscrit au budget est de 675K€.

❖ Une actualisation des prévisions est appliquée en 2026 sur les **participations** des différents partenaires, liées aux projets et actions menées par l'intercommunalité. Les propositions de crédits 2026 sont

en diminution de 9.5% par rapport au budget 2025. Cela s'explique principalement par l'inscription cette année des subventions liées à la GEMAPI en section d'investissement.

▪ Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante

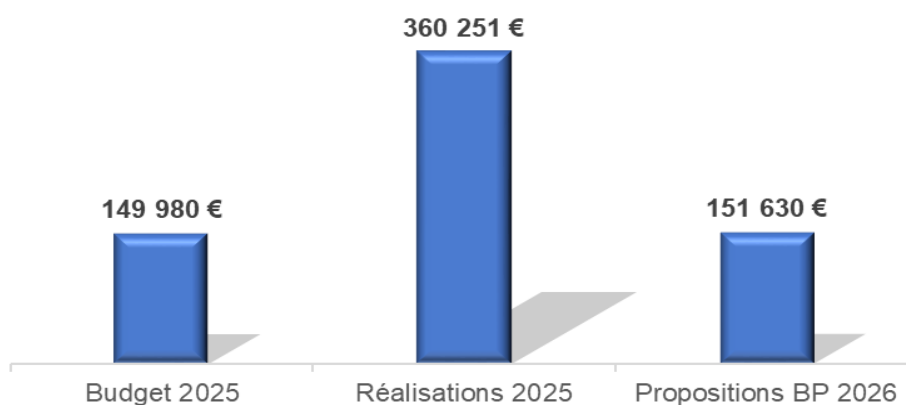
Ce chapitre regroupe la perception des loyers de la maison de santé pluriprofessionnelle de Nérac (52K€ en 2025), des ports touristiques (49K€) et des mises à disposition temporaires dans les maisons Aunac et Bransoulié.

Depuis 2025, il enregistre les remboursements des salaires et des charges de personnel par l'assurance statutaire pour les agents titulaires uniquement (198K€).

Il regroupe enfin les anciens « produits exceptionnels » (régularisations d'écritures, remboursements issus des contrats d'assurance souscrits...) pour 59K€ perçus en 2025.

Ce chapitre reste soumis aux aléas liés à l'encaissement de ces recettes.

Il représente 2% des recettes réelles de fonctionnement en 2025 et moins de 1% en 2026.

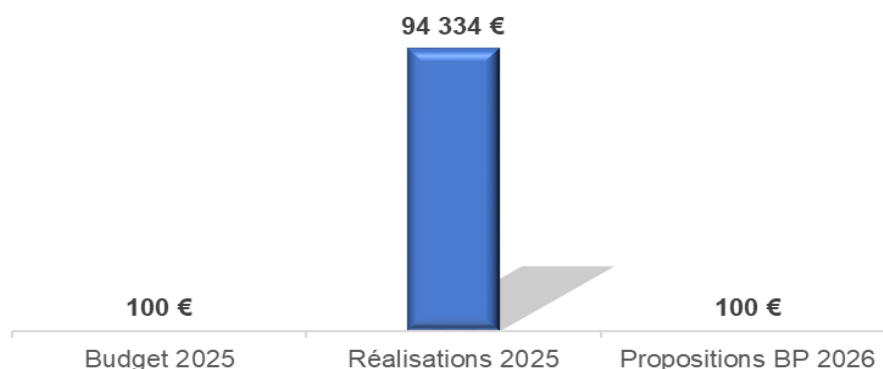


▪ Chapitre 77 – Produits spécifiques

Ce chapitre comprend les produits issus de mandats annulés, ainsi que les réalisations des cessions prévues en investissement (chapitre 024 – produits des cessions d'immobilisations), mais qui donnent lieu à une exécution comptable en section de fonctionnement, compte 775, ce compte ne faisant pas l'objet de prévision budgétaire.

Des cessions ont été enregistrées en 2025 pour 94K€ et ont concerné des ventes de véhicules (remorque foodtruck – Renault Mascott – camion Renault), de matériels voirie et la cession du bus Isuzu (72K€).

Il représente moins de 1% des recettes réelles de fonctionnement en 2025 et 2026.



▪ Chapitre 78 – Produits spécifiques

Ce chapitre a enregistré en 2025 la reprise de la provision pour risques et charges constituée en 2023, suite à l'ouverture du contentieux Hypach (demande de versement par Mme Hypach d'une indemnité au titre du préjudice subi du fait des travaux publics de rénovation de la route départementale passant devant son commerce, sur la commune de Feugarolles).



1.2.1.2 Les recettes d'ordre de fonctionnement

Le **chapitre 042** globalisé correspond aux opérations d'ordre effectuées entre les deux sections et comporte les écritures d'ordre liées :

- Aux travaux en régie ;
- Aux cessions d'actifs (matériels) ;
- À la neutralisation des amortissements des subventions d'équipements versées (chapitre 204) ;
- À la reprise des subventions reçues finançant des biens amortissables.

1.2.2 Les dépenses de fonctionnement

Réalisations 2025 : 18 981 915.14 €

Propositions de crédits BP 2026 : 23 443 785.00 €

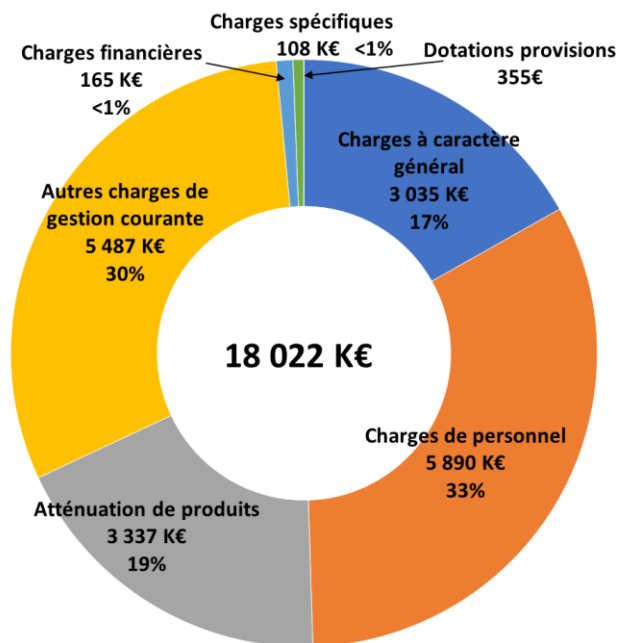
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		Année 2025		Budget primitif 2026
chapitres	Libellés	Total budget	Réalisé	Propositions nouvelles
011	Charges à caractère général	3 749 990,00 €	3 035 180,10 €	3 500 000,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	6 141 000,00 €	5 889 712,22 €	6 250 000,00 €
014	Atténuations de produits	3 475 000,00 €	3 336 888,32 €	3 456 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	6 401 215,00 €	5 487 515,42 €	6 951 827,00 €
Total dépenses de gestion des services		19 767 205,00 €	17 749 296,06 €	20 157 827,00 €
66	Charges financières	167 000,00 €	164 655,26 €	169 183,00 €
67	Charges spécifiques	155 750,00 €	108 053,63 €	13 053,00 €
68	Dotations aux provisions semi-budgétaires	19 000,00 €	355,45 €	46 000,00 €
Total dépenses financières et spécifiques		341 750,00 €	273 064,34 €	228 236,00 €
Sous-total des dépenses réelles		20 108 955,00 €	18 022 360,40 €	20 386 063,00 €
023	Virement à la section d'investissement	3 208 186,00 €	- €	2 147 722,00 €
042	Op. d'ordre de transfert entre sections	915 725,00 €	959 554,74 €	910 000,00 €
Sous-total des dépenses d'ordre		4 123 911,00 €	959 554,74 €	3 057 722,00 €
Total des dépenses de fonctionnement		24 232 866,00 €	18 981 915,14 €	23 443 785,00 €

1.2.2.1 Les dépenses réelles de fonctionnement

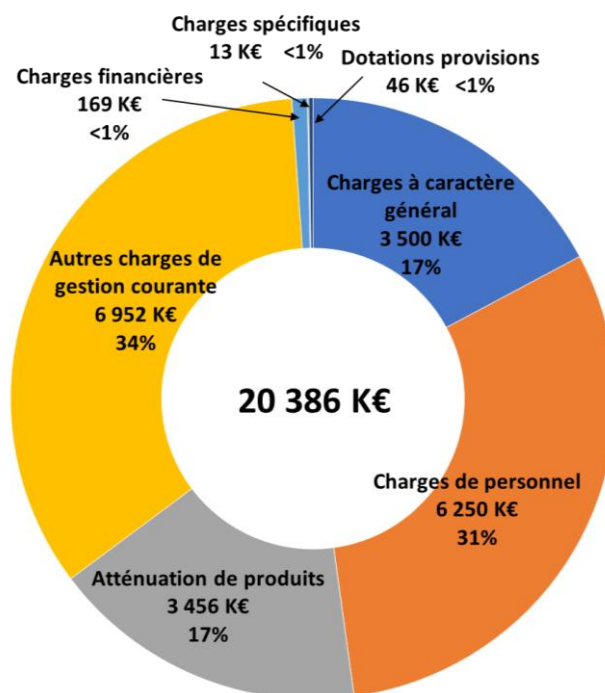
Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 20 386K€ au BP 2026, contre 18 022K€ au CFU 2025 (+13.1%). Elles sont en augmentation de 1.38% par rapport au budget 2025.

Elles se décomposent comme suit :

CFU 2025

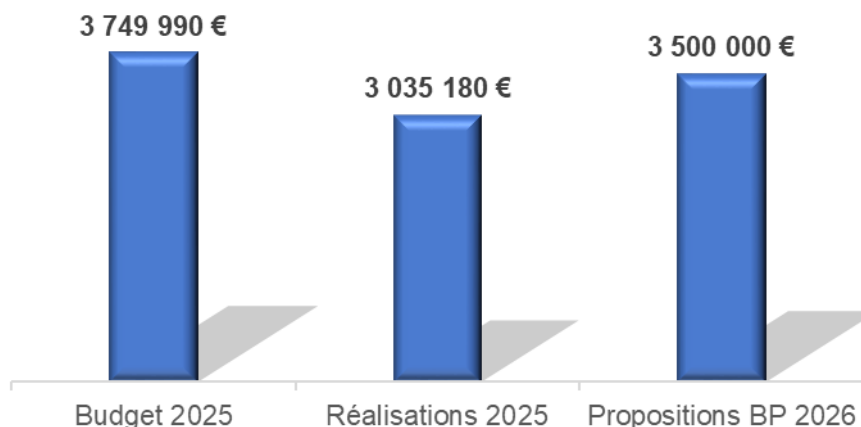


BP 2026



▪ [Chapitre 011 - Charges à caractère général](#)

Ce chapitre regroupe principalement les charges liées à la structure (énergie et fluides, maintenance, frais de nettoyage des locaux, assurances, charges locatives, impôts et taxes, etc.) et les charges liées à l'activité des services communautaires (achats de fournitures, de petits équipements ou de prestations de services, alimentation, carburant, entretien de la voirie, des terrains et du patrimoine, frais de télécommunication, d'affranchissement, d'études, etc.).



Ces charges évoluent en fonction de l'inflation, des services rendus à la population et de leurs modes de gestion.

Les dépenses sur ce chapitre ont été exécutées à hauteur de 81% en 2025.

Elles représentent 17% des dépenses réelles de fonctionnement en 2025 et au BP 2026.

Les prévisions 2026 de ce chapitre sont en diminution de près de 7% par rapport au budget 2025.

Cela s'explique pour partie par l'inscription de travaux importants de GEMAPI (restauration de la ripisylve) en dépense d'investissement (-439K€), alors qu'ils étaient inscrits en section de fonctionnement en 2025.

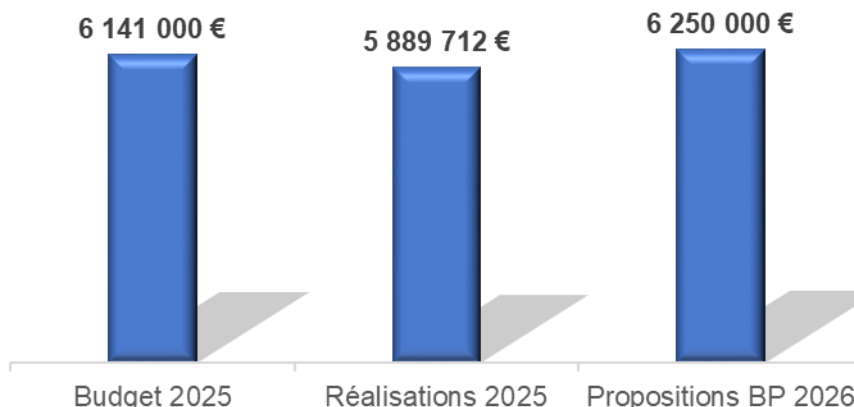
D'autres évolutions de charges notables correspondent aux postes suivants :

- Location matériel roulant : -95K€ (l'achat d'un enrobeur projeteur est prévu au budget 2026) ;
- Entretien matériel roulant : +55K€ ;
- Fluides (eau, énergie, chauffage) et petit équipement : +117K€, prévision de dépenses induites par les prévisions d'achat de l'ancienne maison de l'Etat et de la MSP2 ;

- Fournitures de voirie : +220K€ ;
- Frais d'études et de recherches : -77K€ (en 2025 cela concernait la labellisation Pays d'Art et d'Histoire, le solde de l'accompagnement au PICS, divers audits Habitat et bilans ACP) ;
- Contrats de prestations de services : -25K€ (arrêt du dispositif du permis de louer).

▪ Chapitre 012 - Charges de personnel

Les charges de personnel sont composées de la masse salariale (ensemble des rémunérations des agents), mais également des dépenses hors flux de paie, comme la médecine du travail, l'assurance statutaire, ou encore le versement au CNAS.



Ce chapitre a été exécuté à hauteur de 96% du budget 2025.

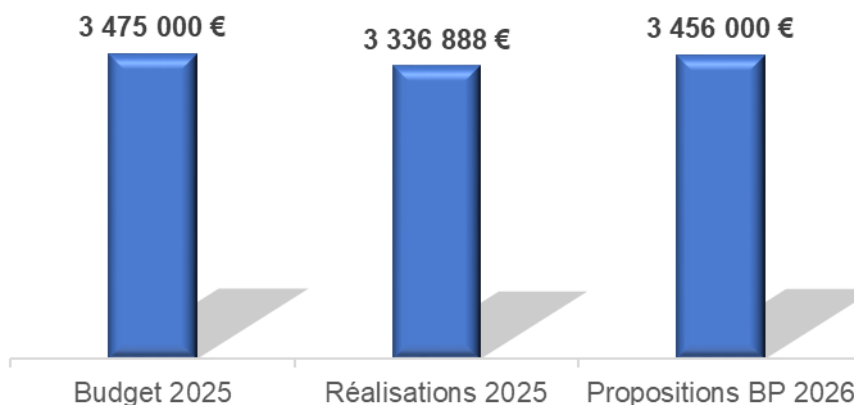
Les charges de personnel représentent 31% des dépenses réelles de fonctionnement en 2026 (33% en 2025), et sont en augmentation de 1.7% par rapport au budget 2025.

Les prévisions 2026 prennent notamment en compte :

- Les mouvements de personnel au sein de la collectivité : dont les recrutements, à venir ou comptabilisés en année pleine, au sein des services voirie avec un chef de service, petite enfance avec une infirmière, communication avec une chargée de communication, et de la direction générale avec un Directeur(trice) Général(e) des Services ;
- L'évolution naturelle des carrières des agents (Glissement Vieillesse-Technicité +20K€) ;
- Ainsi que les mesures décidées au niveau national comme la seconde année d'augmentation de la part patronale des cotisations retraite CNRACL (+50K€), l'augmentation des taux de cotisation IRCANTEC (+6.2K€) et l'instauration du versement mobilité régional et rural (VMRR) au taux de 0.15% (+5.4K€).

▪ Chapitre 014 – Atténuation de produits

Ce chapitre représente 19% des dépenses réelles de fonctionnement en 2025 et 17% en 2026.



Il regroupe notamment :

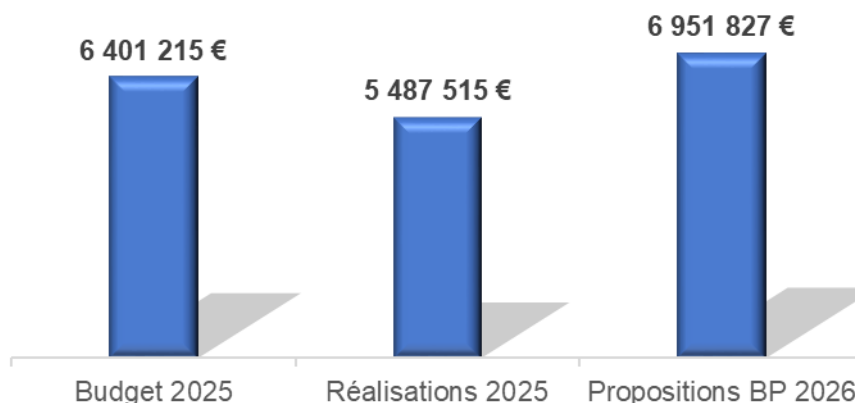
- Les **attributions de compensation** (qui représentent 91% du chapitre) versées aux communes

membres. Le montant inscrit au budget 2026 est 3 150K€.

- Le **versement du FNGIR**. Cette dépense est figée, le crédit inscrit est 109K€.
- Le **versement de la taxe de séjour** à l'Office du Tourisme intercommunal d'une part, pour un montant de 167K€, et au Conseil Départemental d'autre part, pour un montant de 13K€, ce dernier ayant voté à compter du 1^{er} janvier 2026 une taxe additionnelle départementale de séjour au taux de 10%.

▪ Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante

Ce chapitre représente 34% des dépenses réelles de fonctionnement en 2026 contre 30% en 2025.



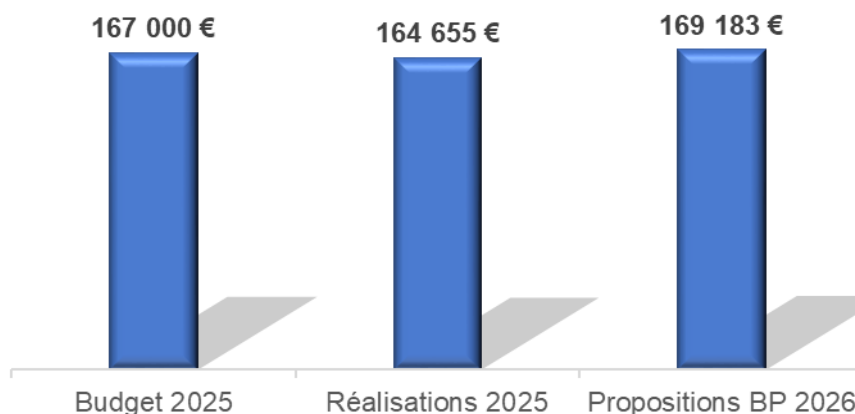
Il concerne notamment les contributions aux organismes auprès desquels Albret Communauté est adhérente, les subventions de fonctionnement versées aux associations et autres organismes, dont l'Office de Tourisme (300K€), ainsi que les indemnités et frais de formation des élus (233K€).

Les prévisions 2026 sont en augmentation de 8.6% par rapport au budget 2025, et tiennent compte de :

- L'augmentation de la contribution au SMICTOM (+345K€), pour prendre en compte l'augmentation des coûts de traitement des déchets et de tri (Valorizon) et des coûts de collecte (SMICTOM). La prévision 2026 est de 4 560K€.
- L'augmentation de la contribution au SMDEN (Technopole Agrinov), qui passe de 200K€ à 224K€ ;
- L'inscription d'un crédit budgétaire de 1 390K€ correspondant aux anciennes « dépenses imprévues ».

▪ Chapitre 66 – Charges financières

Les charges financières sont composées des intérêts de la dette et des intérêts courus non échus (ICNE). Elles représentent moins de 1% des dépenses réelles de fonctionnement en 2025 et 2026.

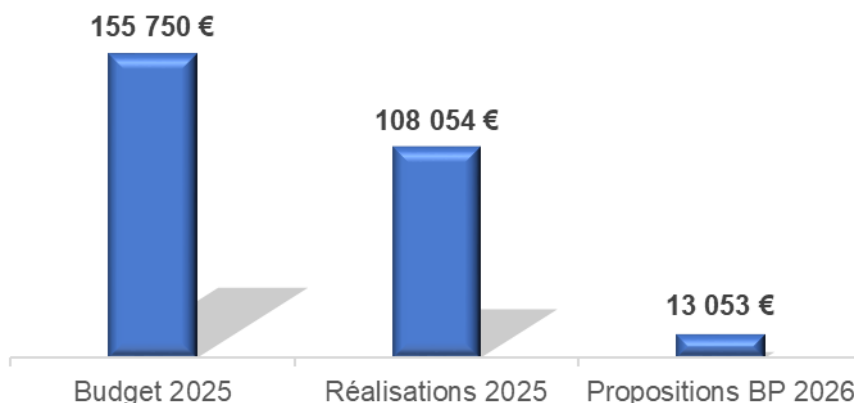


Les prévisions sont en légère augmentation afin de tenir compte du remboursement des premières échéances de l'emprunt inscrit au BP 2026 (500K€) qui pourrait être mobilisé dans l'année.

▪ Chapitre 67 – Charges spécifiques

Ce chapitre concerne principalement les écritures relatives aux titres annulés sur exercices antérieurs.

Une régularisation comptable (99K€) a été faite au cours de l'exercice 2025, concernant les remboursements des prêts accordés aux entreprises dans le cadre des dispositifs MUSAE et REBOND, qui étaient encaissés en recette de fonctionnement depuis l'année 2021, alors que les titres de recette auraient dû être émis en recette d'investissement, sur le chapitre 27.



▪ Chapitre 68 – Dotations aux provisions

Au regard du principe prudentiel, les instructions budgétaires et comptables imposent aux collectivités d'enregistrer une provision sur l'exercice en cours, en raison de la réalisation probable d'un risque ou d'une charge nécessitant une sortie de ressources sur un prochain exercice.



Une provision pour dépréciation de créances (risque lié au recouvrement des créances de plus de 2 ans) a été constituée en 2025, à hauteur de 355 euros.

Une prévision de 46K€ est inscrite en 2026 pour risque de contentieux.

1.2.2.2 Les dépenses d'ordre de fonctionnement

Les opérations d'ordre budgétaires correspondent à des jeux d'écritures sans flux financier réel et doivent, par conséquent, toujours être équilibrées en dépenses et en recettes.

❖ Le **chapitre 042** globalisé correspond aux opérations d'ordre effectuées entre les deux sections et comporte les écritures d'ordre liées :

- Aux **cessions d'actifs** :

Ces écritures comportent d'une part la valeur comptable des immobilisations cédées et d'autre part la constatation des plus-values sur ces cessions.

- **Aux dotations aux amortissements :**

Elles comptabilisent la dépréciation irréversible des équipements et subventions d'investissement. Cette dotation s'équilibre au chapitre 040 des recettes d'investissement et participe à l'autofinancement de la section d'investissement. Un crédit de 910K€ est prévu au budget 2026.

La mise à jour de l'actif et la fiabilisation des comptes sont toujours en cours avec le comptable public.

L'intégralité des opérations d'ordre du chapitre 042 sont inscrites à l'identique en recettes d'investissement (chapitre 040).

❖ **Le virement à la section d'investissement (chapitre 023)** pour un montant de 2 148K€ ne fait l'objet d'aucun mouvement au cours de l'exécution budgétaire. Ce chapitre n'influe pas sur l'équilibre général du budget, mais impacte l'équilibre de chacune des sections.

1.3 Section d'investissement

1.3.1 Les ressources d'investissement

Réalisations 2025 : 7 755 589.40 €

Restes à réaliser 2025 : 2 923 618.28 €

Propositions de crédits BP 2026 : 8 379 922.72 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT		Année 2025			Budget primitif 2026
chapitres	Libellés	Total budget	Réalisé	RAR	Propositions nouvelles
13	Subventions d'investissement reçues	4 791 080,17 €	2 422 532,29 €	2 376 317,94 €	1 228 100,72 €
16	Emprunts et dettes assimilées (1641)	1 700 000,00 €	1 700 000,00 €		500 000,00 €
20	Immobilisations incorporelles				
<i>Total recettes d'équipement</i>		6 491 080,17 €	4 122 532,29 €	2 376 317,94 €	1 728 100,72 €
10	Dotations, fonds divers (hors 1068)	1 005 000,00 €	1 316 295,75 €		70 300,00 €
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	900 000,00 €	900 000,00 €		3 000 000,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1641)	2 820,00 €	780,00 €		3 300,00 €
27	Autres immobilisations financières	163 250,00 €	127 484,77 €		25 500,00 €
024	Produits des cessions d'immobilisations	113 000,00 €			25 000,00 €
<i>Total recettes financières</i>		2 184 070,00 €	2 344 560,52 €	- €	3 124 100,00 €
45	Opérations pour compte de tiers	983 128,83 €	311 234,59 €	547 300,34 €	370 000,00 €
Sous-total des recettes réelles		9 658 279,00 €	6 778 327,40 €	2 923 618,28 €	5 222 200,72 €
021	Virement de la section de fonctionnement	3 208 186,00 €			2 147 722,00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	915 725,00 €	959 554,74 €		910 000,00 €
041	Opérations patrimoniales	191 650,00 €	17 707,26 €		100 000,00 €
Sous-total des recettes d'ordre		4 315 561,00 €	977 262,00 €	- €	3 157 722,00 €
001	Excédent d'investissement reporté				
Total des recettes d'investissement		13 973 840,00 €	7 755 589,40 €	2 923 618,28 €	8 379 922,72 €
				11 303 541,00 €	

Les recettes d'investissement atteignent en 2026 8.4M€ et s'équilibrent avec les dépenses d'investissement de 9.2M€ par l'ajout, en recettes et en dépenses, des restes à réaliser (RAR), pour un total de la section d'investissement de 11.3M€.

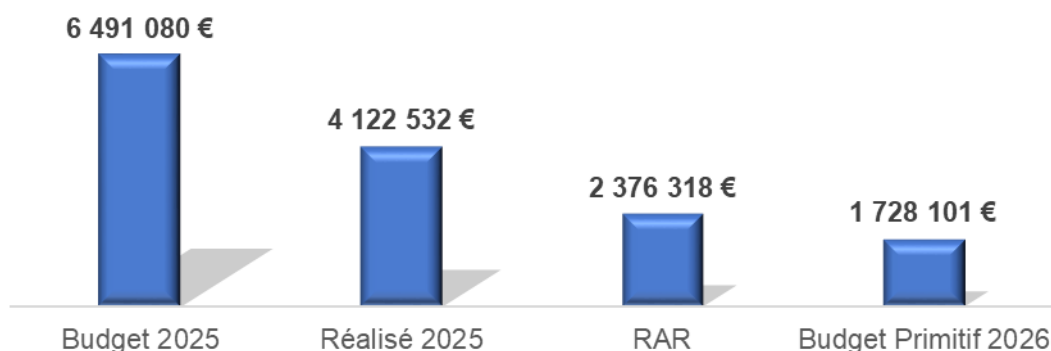
1.3.1.1 Les recettes réelles d'investissement

Les recettes réelles d'investissement réalisées en 2025 s'élèvent à 6 778K€, pour un Budget 2025 de 9 658K€. Le montant des RAR est fixé à 2 924K€.

Les prévisions 2026 sont de 5 222K€.

1.3.1.1.1 Les recettes d'équipement

Elles sont composées des subventions d'investissement perçues et des recettes liées aux emprunts contractés dans l'année.



Les restes à réaliser correspondent à des opérations d'investissement pour lesquelles une commande, un marché, ou un contrat a été signé au cours d'un exercice. L'exécution est en cours, elle n'est pas achevée et la recette (ou la dépense) n'a pas pu être finalisée avant le 31 décembre.

Cette procédure permet de rattacher les recettes et les dépenses contractualisées à l'exercice en cours, et impacte son résultat. Les restes à réaliser sont donc pris en compte pour affecter le résultat de l'exercice d'origine (2025), ce qui permet de ne pas peser sur l'équilibre de l'exercice suivant (2026).

Ils s'élèvent en 2025, pour les recettes d'équipement, à 2 376K€.

❖ **Les subventions d'investissement perçues** participent au financement des dépenses d'investissement réalisées par Albret Communauté. Elles s'élevaient à 2 422K€ en 2025, avec un RAR de 2 376K€. La prévision pour 2026 est de 1 228K€.

Leur encaissement suit le rythme des travaux et des dépenses d'équipement.

Ces recettes sont détaillées avec les montants perçus en 2025 et prévus en 2026, par opération, dans le tableau suivant :

Répartition par opération d'équipement	budget 2025	Exécution 2025	RAR 2025	Proposition 2026
100 - VOIRIE	15 428,27	23 285,19	77 459,00	-
115 - ALSH LAVARDAC	880,15	2 378,86	4 815,51	-
116 - ALSH BARBASTE	5 300,00	-	-	-
117 - CRECHE MONTESQUIEU	-	-	13 971,00	-
118 - ALSH MONCRABEAU	6 300,00	-	-	-
119 - ALSH MONTESQUIEU	2 500,00	-	-	-
120 - CRECHE DE NERAC	4 300,00	2 317,00	9 727,00	1 500,72
123 - CRECHE MONTAGNAC	-	2 118,11	1 059,32	2 000,00
124 - CRECHE MEZIN	22 790,00	16 793,16	9 148,00	2 000,00
160HA - PONTS BOW STRING	347 000,00	-	363 033,00	-
164HA - VOIE VERTE FEUGAROLLES MONCRABEAU	2 635 325,33	1 538 393,41	1 013 857,15	-
166 - VOIRIE FEUGAROLLES	250 000,00	264 999,11	348 234,50	-
169 - VOIRIE SOS	63 657,30	63 142,67	-	-
174 - TRAVAUX RIVERES	21 000,00	-	-	325 000,00
180 - VOIRIE BOURG THOUARS	66 621,52	53 882,43	62 337,70	-
183 - VOIRIE MONCAUT	110 206,74	151 052,50	-	-
184 - VOIRIE MONTGAILLARD	46 236,23	23 118,12	23 118,11	-
186 - VOIRIE VIANNE	9 627,10	9 627,10	-	-
188 - VOIRIE ANDIRAN	87 907,53	83 965,13	-	-
191 - LOCAL BARTHE	415 000,00	41 016,50	117 083,50	-
201 - VOIRIE LASSERRE	-	35 006,00	24 772,80	-
202 - MISE EN TOURISME MDT	80 000,00	-	78 532,45	-
203 - VIEUX MONTESQUIEU	230 000,00	-	-	-

Répartition par opération d'équipement	budget 2025	Exécution 2025	RAR 2025	Proposition 2026
204 - GAULE	21 000,00	51 439,00	-	-
208 - VOIRIE LAVARDAC	130 000,00	59 998,00	66 864,30	-
209 - VOIRIE NERAC	112 000,00	-	91 705,00	90 000,00
210 - VOIRIE POUDENAS	-	-	70 599,60	150 600,00
211 - PONT DE COURBIAN	108 000,00	-	-	108 000,00
215 - CRECHE FRANCESCAS				500 000,00
216 - PONT LATAPY LADEVEZE				49 000,00
TOTAL SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	4 791 080,17	2 422 532,29	2 376 317,94	1 228 100,72

❖ Un **emprunt** a été contracté en 2025 auprès de la Banque Arkéa pour un montant de 1 700K€ (taux fixe de 3.45%).

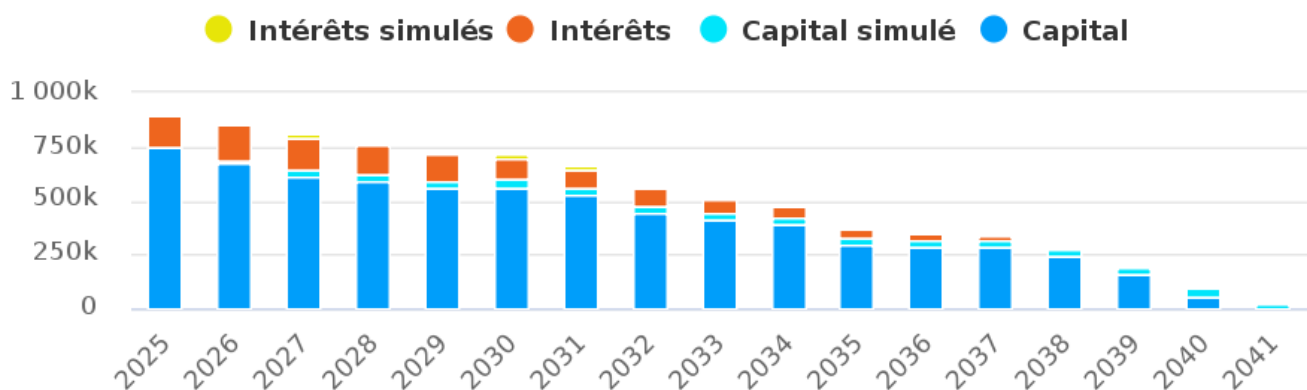
Fin 2025, la dette du budget principal d'Albret Communauté présentait les caractéristiques suivantes :

Capital restant dû (CRD)	Taux moyen	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
6 072 117 €	2,83 %	11 ans et 1 mois	5 ans et 8 mois	12

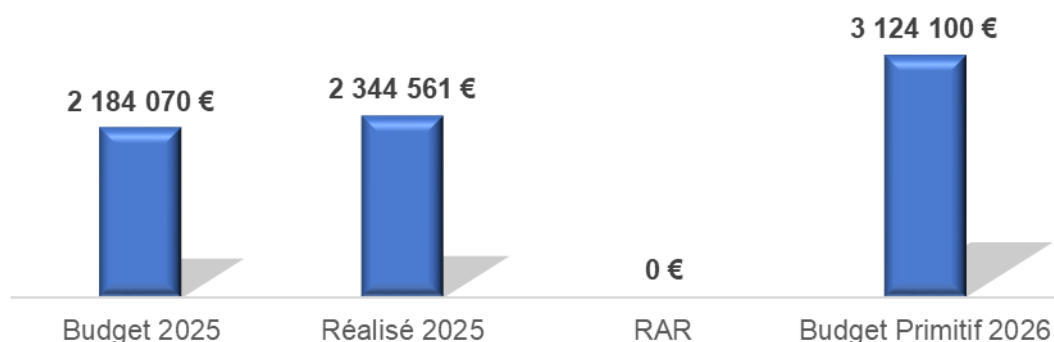
La diminution des annuités de la dette, malgré le recours à la ressource bancaire, permet la souscription de nouveaux emprunts sans dégrader la capacité de désendettement de la collectivité.

Le **ratio de désendettement est en 2025 de 2.6 années**, bien en deçà du seuil d'alerte fixé à 12 ans.

Le graphique ci-après présente le profil d'extinction de la dette du budget principal, tenant compte des annuités (capital et intérêts simulés) de l'emprunt inscrit au BP 2026, pour un montant de 500K€, et qui pourrait être mobilisé au cours de l'année.



1.3.1.1.2 Les recettes financières



Les recettes financières d'investissement sont composées :

❖ Du remboursement du **FCTVA** (article 10222). La Loi de Finances 2026 prévoit que son versement n'aura plus lieu l'année même de la dépense, mais l'année suivante. Le taux reste à 16.404%. Aussi, la prévision 2026 ne concerne que le versement du FCTVA pour la période de novembre à décembre 2025, estimé à 70K€.

❖ D'un crédit de 300 € inscrit sur l'article 10226, qui correspond au reversement de 100% de la **Taxe d'Aménagement** perçue par les communes sur le périmètre des ZAE du territoire.

❖ De l'**excédent de fonctionnement capitalisé** en investissement (article 1068) qui s'élève à 3M€ en 2026, contre 900K€ en 2025. Pour rappel, cet excédent doit, à minima, couvrir le déficit cumulé de la section d'investissement. Il contribue également au financement des nouvelles dépenses d'investissement.

❖ Des remboursements des prêts accordés aux entreprises dans le cadre des dispositifs MUSAE et REBOND. Cette année un crédit est également inscrit pour les premiers remboursements des prêts accordés aux Vignerons de la cave de Buzet. Le total prévu est 25K€.

❖ Des **produits de cessions** (chapitre 024) pour 25K€ en 2026 (prévision de revente de matériel, dont une répandeuse). Les prévisions budgétaires s'inscrivent en investissement, mais l'encaissement des cessions est enregistré en fonctionnement (chapitre 77). Il n'y a donc pas de réalisation sur le chapitre 024.

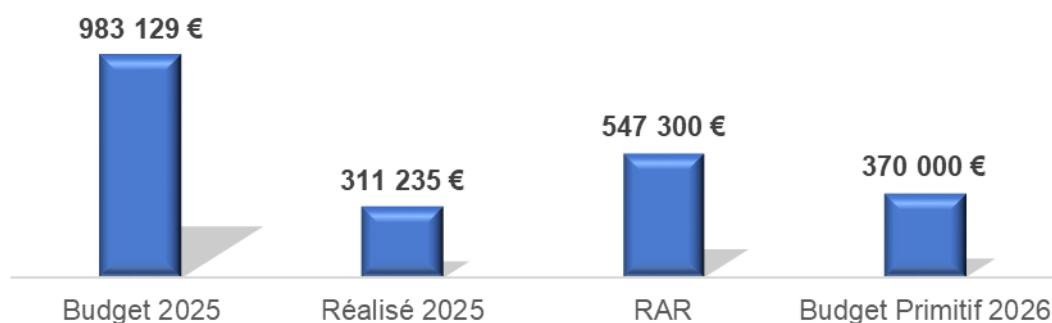
1.3.1.1.3 Les recettes pour compte de tiers

Le chapitre 45 enregistre les opérations exécutées pour le compte de tiers.

En cours d'opération, les dépenses et les recettes donnent lieu à l'émission de titres et de mandats. Après l'achèvement des travaux, le compte de dépenses et le compte de recettes doivent présenter un solde équivalent.

Les opérations inscrites sur ce chapitre concernent les travaux de compétences communales effectués par Albret Communauté.

Ces travaux n'ont, par conséquent, pas d'impact budgétaire sur l'équilibre du budget.



1.3.1.2 Les recettes d'ordre d'investissement

❖ Le **chapitre 040** globalisé (crédits identiques au chapitre 042 en dépenses de fonctionnement) correspond aux opérations d'ordre effectuées entre les deux sections et comporte, comme vu précédemment, les écritures d'ordre liées aux cessions d'actifs et aux dotations aux amortissements.

❖ Le **chapitre 041** globalisé (opérations patrimoniales), qui a son pendant en dépenses d'investissement, concerne les crédits prévoyant les reprises des avances versées dans le cadre de l'exécution des marchés publics, ainsi que les écritures d'intégration des comptes 203 aux chapitres 21 et 23.

❖ Le **virement de la section de fonctionnement (chapitre 021)** pour un montant de 2 148K€ ne fait l'objet d'aucun mouvement au cours de l'exécution budgétaire.

1.3.2 Les dépenses d'investissement

Réalisations 2025 : 8 481 167.68 €

Restes à réaliser 2025 : 2 075 126.22 €

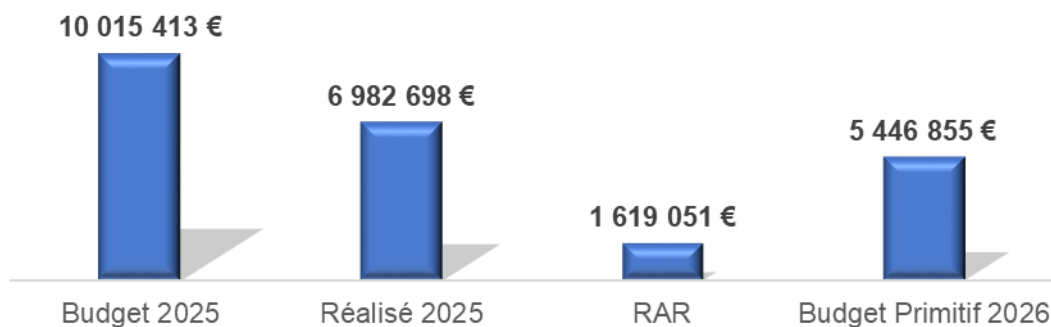
Propositions de crédits BP 2026 : 9 228 414.78 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		Année 2025			Budget primitif 2026
chapitres	Libellés	Total budget	Réalisé	RAR	Propositions nouvelles
20	Immobilisations incorporelles	263 583,23 €	150 711,15 €	58 243,32 €	129 410,00 €
204	Subventions d'équipement versées	378 410,70 €	102 290,99 €	179 323,47 €	383 530,00 €
21	Immobilisations corporelles	9 221 332,18 €	6 687 148,63 €	1 381 484,07 €	4 883 914,78 €
23	Immobilisations en cours	152 086,42 €	42 546,83 €	- €	50 000,00 €
	Total dépenses d'équipement	10 015 412,53 €	6 982 697,60 €	1 619 050,86 €	5 446 854,78 €
16	Emprunts et dettes assimilées	748 780,00 €	745 625,13 €		695 665,00 €
27	Autres immo financières	177 703,00 €	87 800,00 €	7 600,00 €	30 000,00 €
	Total dépenses financières	926 483,00 €	833 425,13 €	7 600,00 €	725 665,00 €
45	Opérations pour compte de tiers	1 003 177,47 €	352 307,68 €	448 475,36 €	370 000,00 €
	Sous-total des dépenses réelles	11 945 073,00 €	8 168 430,41 €	2 075 126,22 €	6 542 519,78 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	295 120,00 €	295 030,01 €	- €	311 500,00 €
041	Opérations patrimoniales	191 650,00 €	17 707,26 €		100 000,00 €
	Sous-total des dépenses d'ordre	486 770,00 €	312 737,27 €	- €	411 500,00 €
001	Déficit d'investissement reporté	1 541 997,00 €			2 274 395,00 €
	Total des dépenses d'investissement	13 973 840,00 €	8 481 167,68 €	2 075 126,22 €	9 228 414,78 €
					11 303 541,00 €

1.3.2.1 Les dépenses réelles d'investissement

Elles s'élèvent à 6 542K€ au budget 2026 contre 11 945K€ au budget 2025. Le réalisé 2025 est de 8 168K€. Et le montant des RAR est de 2 075K€.

1.3.2.1.1 Les dépenses d'équipement



Les dépenses d'équipement sont exécutées en 2025 à hauteur de 70 % sans les restes à réaliser, et 86 % avec les restes à réaliser. Elles s'élèvent au BP 2026 à 5 447K€ hors RAR, contre 10 015K€ au budget 2025.

Les crédits budgétaires inscrits dans le cadre des AP-CP sont automatiquement reportés tant qu'ils ne sont pas modifiés par délibération et ne figurent donc pas dans les restes à réaliser. Ils doivent être réinscrits au Budget Primitif chaque année.

Les dépenses d'équipement 2026 se répartissent en 4 chapitres :

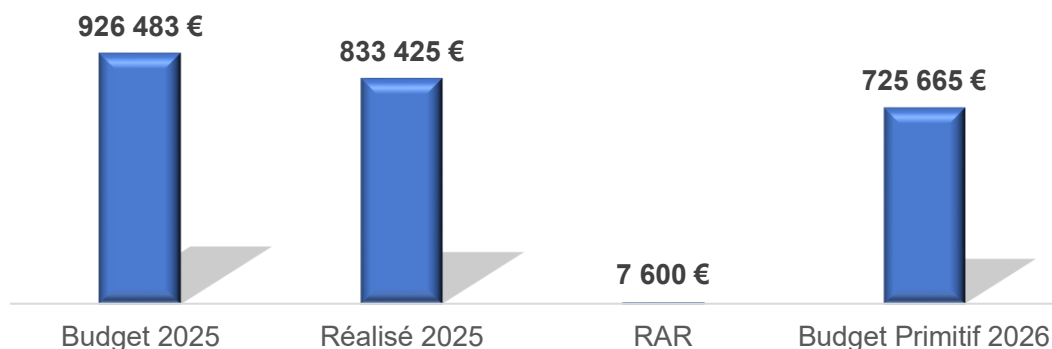
- Le **chapitre 20 (immobilisations incorporelles)** concerne les frais d'études, de documents d'urbanisme, les frais relatifs aux logiciels informatiques (licences), ainsi que ceux relatifs à la labellisation Pays d'Art et d'Histoire. La prévision de crédits est de 129K€.
- Le **chapitre 204 (subventions d'équipements versées)** comprend notamment la subvention versée à la Chambre d'Agriculture pour la lutte contre la grêle ainsi que les aides versées dans le cadre de l'OPAH RU et de l'ACP. Cette année sont également inscrits deux fonds de concours (80K€) pour les communes d'Espiens (création d'un parking attenant à la VC1) et Lamontjoie (aménagement d'un carrefour et d'un parking). La prévision de crédits pour ce chapitre est de 384K€.
- Le **chapitre 21 (immobilisations corporelles)** concerne notamment les acquisitions immobilières et mobilières, les travaux sur réseaux ainsi que sur les cours d'eau, les installations et aménagements, pour une prévision de 4 884K€.
- Le **chapitre 23 (immobilisations en cours)** enregistre le versement des avances dans le cadre de l'exécution des marchés publics, pour un montant de 50K€.

Ces dépenses sont détaillées avec les montants exécutés en 2025 et ceux prévus en 2026, par opération d'équipement, dans le tableau suivant :

Répartition par opération d'équipement	budget 2025	Exécution 2025	RAR 2025	Proposition 2026
100 - VOIRIE	1 131 738,78	895 714,42	102 317,56	688 000,00
101 - URBANISME - SCOT	50 000,00	1 981,51	20 806,60	85 110,00
115 - ALSH LAVARDAC	3 160,28	1 928,34	978,88	17 200,00
116 - ALSH BARBASTE	28 647,06	2 824,50	8 802,12	14 250,00
117 - CRECHE MONTESQUIEU	29 500,00	922,80	18 587,30	31 345,00
118 - ALSH MONCRABEAU	13 475,28	456,32	10 624,78	3 050,00
119 - ALSH MONTESQUIEU	4 218,79	538,78	-	1 500,00
120 - CRECHE DE NERAC	18 860,52	3 758,39	15 096,38	3 600,00
123 - CRECHE MONTAGNAC	5 898,55	5 631,01	-	5 700,00
124 - CRECHE MEZIN	34 519,14	34 516,64	-	19 100,00
128 - ALSH MEZIN	450,28	450,27	-	900,00
130 - PATRIMOINE CCAC	313 443,15	149 526,73	136 568,12	85 100,00
131 - ECOLE DE MUSIQUE	22 484,61	1 314,50	8 314,61	1 800,00
136 - TRAVAUX LUDO PARC	50 738,80	11 317,93	-	100 200,00
141 - CENTRE HAUSSMANN	37 808,00	4 184,65	22 607,52	74 600,00
144 - DIGUES BAISE	20 000,00	3 180,00	-	-
146 - ACTIONS TEPOS	1 340,00	1 340,00	-	-
153 - VEHICULES ET MATERIEL TECHNIQUES	577 540,84	236 791,36	311 331,19	540 250,00
156 - DEV ECO ACTIONS	100 500,00	23 844,59	74 481,50	95 000,00
160 - PONTS BOW STRING	646 000,00	643 034,60	-	-
164 - WERTE FEUGAROLLES MONCRABEAU	3 590 667,30	3 575 261,29	-	-
164HA - WERTE FEUGAROLLES MONCRABEAU	52 621,00	11 377,39	35 099,72	-
165 - LIGNE SNCF NERAC MEZIN	-	-	-	27 000,00
166 - VOIRIE FEUGAROLLES	597 398,82	128 506,21	438 693,67	-
167 - COMMUNICATION	1 000,00	-	-	800,00
171 -NATURE ET TRANSITION	55 774,00	26 706,09	-	30 000,00
173 - EQUIPEMENTS INFORMATIQUES	87 806,51	34 189,85	50 999,27	62 219,78
174 - TRAVAUX RIVIERES	89 260,00	28 479,60	65 501,88	726 000,00
175 - CIRCUITS RANDONNEES	2 000,00	210,00	-	-
177 - AMENAGEMENT PORTS NERAC/BUZET	57 791,00	54 848,40	2 860,80	-
179 - FRICHE VERRERIE DE VIANNE	329 800,00	71 700,48	-	-
180 - VOIRIE BOURG THOUARS	158 367,46	158 367,39	-	-
183 - VOIRIE MONCAUT	22 301,52	16 947,98	-	-
188 - VOIRIE ANDIRAN	2 819,00	2 818,80	-	-

Répartition par opération d'équipement	budget 2025	Exécution 2025	RAR 2025	Proposition 2026
189 - OPERATION PIG - OPAH	56 687,58	21 855,64	24 010,42	-
190 - OPAH-RU	130 000,00	2 494,20	47 516,94	130 000,00
191 - LOCAL BARTHE	409 732,80	32 608,10	54 198,00	56 000,00
201 - VOIRIE LASSERRE	183 638,00	168 886,92	-	-
202 - MISE EN TOURISME MDT	80 616,90	58 832,42	-	13 600,00
203 - VIEUX MONTESQUIEU	123 830,80	10 699,68	10 140,72	-
204 - GAULE	186 036,00	179 863,92	-	-
205 - JACQUES PREVERT	-	-	-	460 000,00
207 - PLH	25 500,00	-	25 000,00	75 000,00
208 - VOIRIE LAVARDAC	271 000,00	205 708,21	-	45 000,00
209 - VOIRIE NERAC	45 136,00	10 397,52	14 844,08	250 000,00
210 - VOIRIE POUDENAS	70 003,00	19 108,80	23 688,00	240 000,00
211 - PONT DE COURBIAN	51 000,00	19 956,00	-	230 000,00
212 - VOIRIE MEZIN	10 700,00	9 201,60	1 452,00	-
213 - PORT DE NERAC	71 570,76	71 569,77	-	-
214 - PCRS	3 010,00	-	-	3 530,00
215 - CRECHE FRANCESCAS	59 020,00	30 420,00	-	1 001 000,00
216 - PONT LATAPY LADEVEZE	100 000,00	8 424,00	90 568,80	-
217 - MAISON DE L'ETAT	-	-	-	75 000,00
218 - MSP PIETRZAK	-	-	360,00	255 000,00
221 - PARKING BUZET	-	-	3 600,00	-
TOTAL DEPENSES D'EQUIPEMENTS	10 015 412,53	6 982 697,60	1 619 050,86	5 446 854,78

1.3.2.1.2 Les dépenses financières



Elles s'élèvent à 726K€ en 2026 contre 926K€ au budget 2025, pour un réalisé de 833K€, et un RAR de 8K€.

Composition des dépenses financières :

❖ **Chapitre 16 (remboursement du capital des emprunts et dettes assimilées)** : le remboursement du capital de la dette est en diminution (692K€), malgré le recours à la ressource bancaire en 2025 et la prise en compte d'un commencement d'amortissement d'un nouvel emprunt inscrit au budget 2026. Un crédit de 3K€ est également inscrit pour les restitutions de cautionnements reçus (Lud'O Parc et AAGV).

❖ **Chapitre 27 (autres immobilisations financières)** : un crédit budgétaire de 30K€ est inscrit en 2026 et concerne les prêts d'honneur aux acteurs économiques (dispositif REBOND).

1.3.2.1.3 Les dépenses pour compte de tiers

Le chapitre 45 enregistre les opérations exécutées pour le compte de tiers.

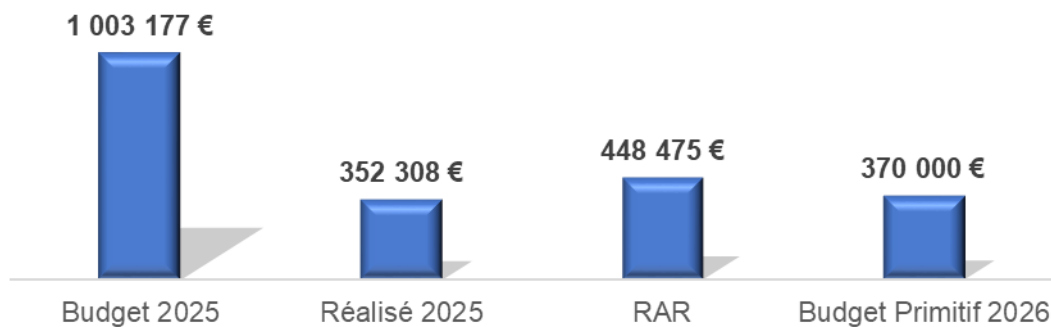
En cours d'opération, les dépenses et les recettes donnent lieu à l'émission de titres et de mandats.

Après l'achèvement des travaux, le compte de dépenses et le compte de recettes présentent en principe un

solde équivalent.

Les opérations inscrites sur ce chapitre concernent les travaux de compétences communales effectués par Albret Communauté.

Ces travaux n'ont, par conséquent, aucun impact budgétaire sur l'équilibre du budget.



1.3.2.2 Les dépenses d'ordre

❖ Le **chapitre 040** globalisé correspond aux opérations d'ordre effectuées entre les deux sections. L'intégralité des opérations d'ordre de ce chapitre sont inscrites à l'identique en recettes de fonctionnement (chapitre 042). Il comporte les écritures d'ordre liées :

- Aux travaux en régie ;
- Aux cessions d'actifs (matériels divers) ;
- À la neutralisation des amortissements des subventions d'équipements versées (chapitre 204) ;
- À la reprise des subventions reçues finançant des biens amortissables.

❖ Le **chapitre 041** globalisé (opérations patrimoniales) voit son pendant en recettes d'investissement. Il s'agit de crédits prévoyant les reprises des avances versées dans le cadre de l'exécution des marchés publics, ainsi que les écritures d'intégration des comptes 203 aux chapitres 21 et 23.

2 LES BUDGETS ANNEXES

2.1 Les zones d'activité : budget 702

Le budget annexe gère les 14 zones d'activités économiques à vocation artisanale et commerciale suivantes :

- | | |
|-------------------------------------|----------------------------------|
| ▪ ZA de Comblat à BARBASTE | ▪ ZA de Lagraouette à MONCRABEAU |
| ▪ ZA de Pécarrère à BUZET-SUR-BAÏSE | ▪ ZA de Larqué à MONTESQUIEU |
| ▪ ZA du Caudan à CALIGNAC | ▪ ZA de Labarre I à NERAC |
| ▪ ZA de Lacablanque à LAMONTJOIE | ▪ ZA de Labarre II à NERAC |
| ▪ ZA de Cugnérayres à LAVARDAC | ▪ ZA de Larrousset à NERAC |
| ▪ ZA de Lhérisson à LAVARDAC | ▪ ZA de Séguinot à NERAC |
| ▪ ZA de Lange à MEZIN | ▪ ZA de Lesparre-Lapuzoque à SOS |

Les postes de dépenses courantes sont les frais liés aux énergies, les travaux sur les réseaux, les taxes foncières et les remboursements des échéances d'emprunt.

❖ **Résultats de l'exécution 2025 :**

		DEPENSES	RECETTES	SOLDES (+ ou -)
Réalisations de l'exercice	Section de fonctionnement	220 263,68	219 120,08	-1 143,60
	Section d'investissement	48 942,23	187 189,14	138 246,91
Résultats reportés N-1	Report en section de fonctionnement (002) <i>(si déficit)</i>	503 854,28	<i>(si excédent)</i>	-503 854,28
	Report en section d'investissement (001) <i>(si déficit)</i>	1 095 710,33	<i>(si excédent)</i>	-1 095 710,33
Résultat de clôture	Section de fonctionnement	724 117,96	219 120,08	-504 997,88
	Section d'investissement	1 144 652,56	187 189,14	-957 463,42
	TOTAL	1 868 770,52	406 309,22	-1 462 461,30
Restes à réaliser à reporter en N+1	Section d'investissement	0,00	0,00	0,00
Résultats cumulés	Section de fonctionnement	724 117,96	219 120,08	-504 997,88
	Section d'investissement	1 144 652,56	187 189,14	-957 463,42
	TOTAL CUMULE	1 868 770,52	406 309,22	-1 462 461,30

❖ **Synthèse de la dette au 31 décembre 2025 :**

Capital restant dû (CRD)	Taux moyen	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
113 619 €	3,62 %	3 ans et 8 mois	1 an et 11 mois	2

❖ **Ventes de parcelles en 2025 :**

5 ventes de parcelles ont été réalisées sur les zones de Labarre II à Nérac (entreprise Services du Bâtiment et Garage Lentin), Larqué à Montesquieu (entreprise Nicol'auto), Lacablanque à Lamontjoie (entreprise Gascogne Technologie) et sur la zone du Caudan à Calignac (entreprise Bat'Indus), pour un total de 187K€ HT.

❖ **Principaux projets en 2026 :**

- Acquisition terrain pour extension de la ZA de Lange à Mézin.
- Poursuite de la commercialisation des lots.

❖ **Synthèse des prévisions au BP 2026 :**

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	2 502 288,00 €	2 502 288,00 €
INVESTISSEMENT	1 101 120,00 €	1 857 486,00 €
TOTAL	3 603 408,00 €	4 359 774,00 €

La surface à vendre, en 2026, sur l'ensemble des zones, représente **73 303 m²** pour 18 terrains :

ZA	SUPERFICIE VENDABLE en m2	PRIX HT
CAUDAN	30 412	334 532,00 €
CUGNERAYRES	5 779	63 569,00 €
LARQUE	10 285	105 957,60 €
LABARRE II	0	- €
LACABLANQUE	26 827	429 232,00 €
Total	73 303	933 290,60 €

2.2 Le budget photovoltaïque : budget 705

La collectivité dispose de panneaux photovoltaïques sur des bâtiments intercommunaux, situés sur les communes de Francescas (site Labourdette) et de Barbaste (ALSH Monplaisir).

Les principales dépenses sont le paiement des frais de maintenance des panneaux solaires, les frais d'utilisation du réseau public et les remboursements des échéances d'emprunt.

La vente de la production d'électricité à EDF est la principale recette, pour 39K€ en 2025.

❖ Résultats de l'exécution 2025 :

		DEPENSES	RECETTES	SOLDES (+ ou -)
Réalisations de l'exercice	Section d'exploitation	21 590,99	39 212,25	17 621,26
	Section d'investissement	13 206,09	14 914,53	1 708,44
Résultats reportés N-1	Report en section d'exploitation (002) <i>(si déficit)</i>		92 255,23 <i>(si excédent)</i>	92 255,23
	Report en section d'investissement (001) <i>(si déficit)</i>		9 098,18 <i>(si excédent)</i>	9 098,18
Résultat de clôture	Section d'exploitation	21 590,99	131 467,48	109 876,49
	Section d'investissement	13 206,09	24 012,71	10 806,62
	TOTAL	34 797,08	155 480,19	120 683,11
Restes à réaliser à reporter en N+1	Section d'investissement	0,00	0,00	0,00
Résultats cumulés	Section d'exploitation	21 590,99	131 467,48	109 876,49
	Section d'investissement	13 206,09	24 012,71	10 806,62
	TOTAL CUMULE	34 797,08	155 480,19	120 683,11

❖ Synthèse de la dette au 31 décembre 2025 :

Capital restant dû (CRD)	Taux moyen	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
106 833 €	5,68 %	7 ans et 1 mois	4 ans et 3 mois	1

❖ Synthèse des prévisions au BP 2026 :

	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	10 919,00 €	25 756,00 €
FONCTIONNEMENT	22 079,00 €	144 877,00 €
TOTAL	32 998,00 €	170 633,00 €

2.3 L'atelier relais SABATHE : budget 711

L'atelier est situé sur la commune de Mézin. Le contrat « location-vente » était conclu pour une durée de 20 ans et a pris fin le 31 décembre 2025.

Les résultats sont intégrés dans le budget principal 700.

❖ Résultats de l'exécution 2025 :

		DEPENSES	RECETTES	SOLDES (+ ou -)
Réalisations de l'exercice	Section de fonctionnement	1 031,65	6 453,16	5 421,51
	Section d'investissement	6 820,84	5 250,00	-1 570,84
Résultats reportés N-1	Report en section de fonctionnement (002) <i>(si déficit)</i>		1 367,99 <i>(si excédent)</i>	1 367,99
	Report en section d'investissement (001) <i>(si déficit)</i>	5 249,26 <i>(si déficit)</i>		-5 249,26
Résultat de clôture	Section de fonctionnement	1 031,65	7 821,15	6 789,50
	Section d'investissement	12 070,10	5 250,00	-6 820,10
	TOTAL	13 101,75	13 071,15	-30,60
Restes à réaliser à reporter en N+1	Section d'investissement	0,00	0,00	0,00
Résultats cumulés	Section de fonctionnement	1 031,65	7 821,15	6 789,50
	Section d'investissement	12 070,10	5 250,00	-6 820,10
	TOTAL CUMULE	13 101,75	13 071,15	-30,60

Glossaire

- ♦ AAGV Aire d'accueil des gens du voyage
- ♦ ACP Action collective de proximité
- ♦ ALSH Accueil de loisirs sans hébergement
- ♦ AP Autorisation de programme
- ♦ BP Budget primitif
- ♦ CAF Caisse d'allocations familiales
- ♦ CET Contribution économique territoriale
- ♦ CFE Cotisation foncière des entreprises
- ♦ CFU Compte financier unique
- ♦ CGCT Code général des collectivités territoriales
- ♦ CNAS Comité national d'action sociale
- ♦ CNRACL Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales
- ♦ CP Crédit de paiement
- ♦ CRD Capital restant dû
- ♦ CVAE Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises
- ♦ DDFIP Direction départementale des finances publiques
- ♦ FCTVA Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée
- ♦ FNGIR Fonds national de garantie individuelle des ressources
- ♦ FPIC Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales
- ♦ GEMAPI Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations
- ♦ GVT Glissement vieillesse-technicité
- ♦ ICNE Intérêts courus non échus
- ♦ IFER Imposition forfaitaire des entreprises de réseaux
- ♦ IRCANTEC Institution de retraite complém. des agents non titulaires de l'état et des collectivités publiques
- ♦ MSA Mutualité sociale agricole
- ♦ MSP Maison de santé pluridisciplinaire
- ♦ OPAH RU Opération programmée d'amélioration de l'habitat et de renouvellement urbain
- ♦ PICS Plan intercommunal de sauvegarde
- ♦ RAR Restes à réaliser
- ♦ SMDEN Syndicat mixte pour le développement économique du néracais
- ♦ SMICTOM Syndicat mixte pour la collecte et le traitement des ordures ménagères
- ♦ TASCOM Taxe sur les surfaces commerciales
- ♦ TEOM Taxe d'enlèvement des ordures ménagères
- ♦ TFB Taxe foncière sur les propriétés bâties
- ♦ TFNB Taxe foncière sur les propriétés non bâties
- ♦ TGAP Taxe générale sur les activités polluantes
- ♦ THRP Taxe d'habitation sur les résidences principales
- ♦ THRS Taxe d'habitation sur les résidences secondaires
- ♦ TVA Taxe sur la valeur ajoutée
- ♦ URSSAF Union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales
- ♦ VMRR Versement mobilité régional et rural